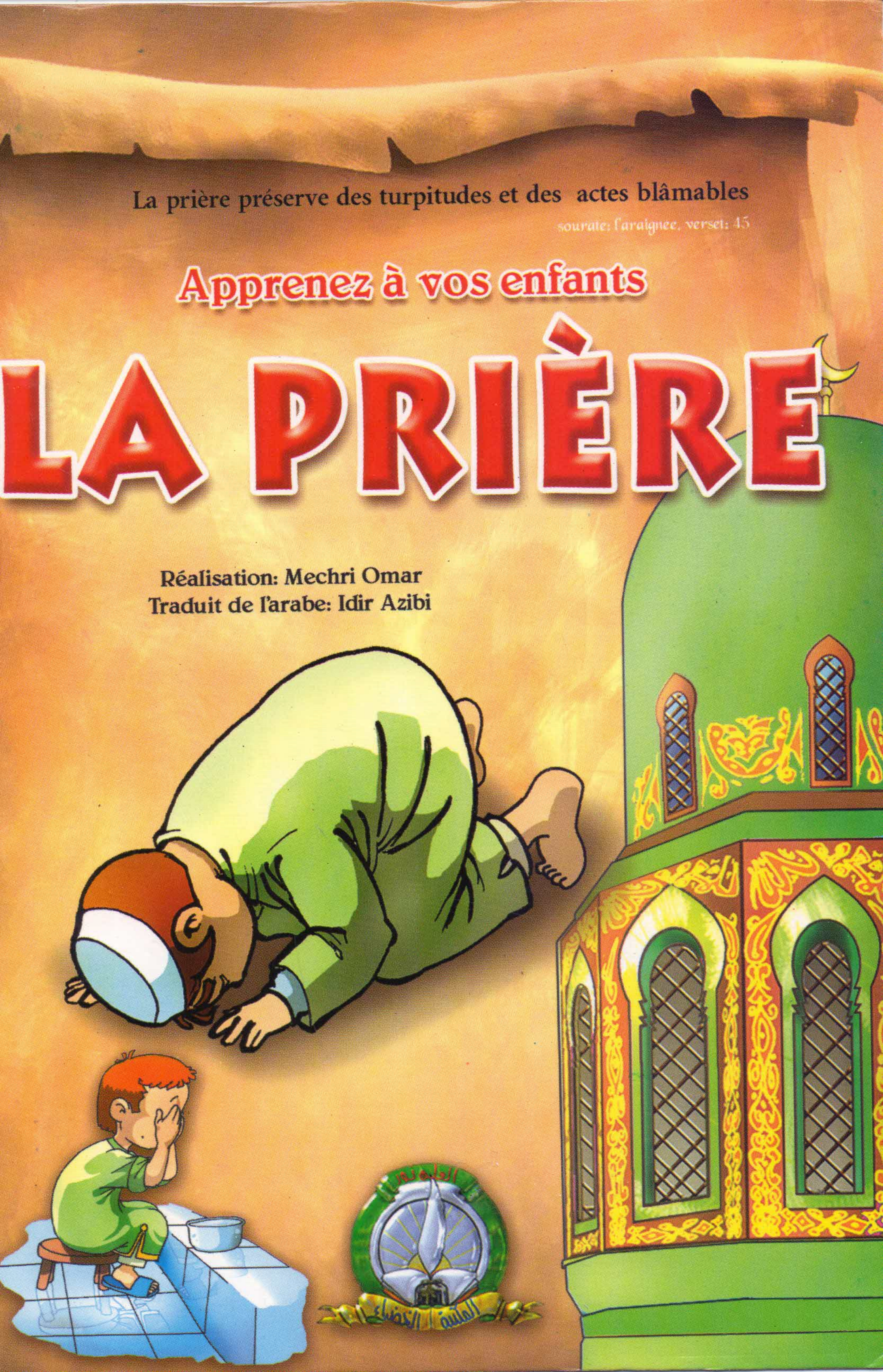


La prière préserve des turpitudes et des actes blâmables
sourate: l'araignee, verset: 45
Apprenez à vos enfants
LA PRIÈRE
Réalisation: Mechri Omar
Traduit de l'arabe: Idir Azibi

Apprenez à vos enfants

LA PRIÈRE

Les enfants sont un don qu'Allah confie à la bonne garde des parents, grande responsabilité sur laquelle ils auront à rendre des comptes au jour de la resurrection (jour du jugement dernier).

Ceux qui auront réussi dans leur mission seront récompensés.

Par contre, s'ils ont échoué dans leur mission, ils subiront un châtiment, excepté, ceux à qui Allah aura accordé Son pardon.

Les enfants sont dotés dès la naissance d'une énergie, d'une force et d'un élan.

Cette impulsivité naturelle, innée, peut être dirigée vers le bien, comme elle peut les entrainer vers le mal; il incombre donc aux parents de canaliser cette énergie infantile vers la bienfaisance.

L'envoyé d'Allah (paix et bénédiction divines sur lui) a dit:

((Tout nouveau-né vient au monde en ayant la foi innée en lui. Ce sont ses parents qui le poussent vers le judaïsme, le christianisme ou le mazdéisme (religion idolâtre des Perses anciens))

Nous avons voulu, en concevant ce livret condensé, apporter notre contribution afin d'aider les parents dans l'education de leurs enfants qui y trouveront eux aussi un guide qui leur apprendra à faire la prière.

Distribué en France par:

Orientica

2bis rue Vaucouleurs - 75011 Paris - M° Couronnes
Tél. : 01 48 06 57 94 - Fax : 01 73 72 89 54
Site : www.orientica.com
E - mail: Info@orientica.com



LA BIBLIOTHEQUE VERTE
Edition, Impression & Distribution
1 A Route de Zouaoua Chéraga ALGER
E-mail: Info@bverte.com / www.bverte.com

DÉPÔT LÉGAL:137-2008
ISBN:978-9947-25-091-4



La prière préserve des turpitudes et des actes blâmables

sourate: l'araignée, verset: 45

Apprenez à vos enfants

La prière

Réalisation: Mechri Omar
Traduit de l'arabe: Idir Azibi

L 'envoyé de Dieu (paix et bénédiction divines sur lui) a dit:
"Ordonnez la prière à vos enfants dès l'âge de sept ans et punissez-les à dix ans s'ils ne la font pas"



LA BIBLIOTHEQUE VERTE
Edition, Impression & Distribution
1 A Route de Zouaoua Chéraga ALGER
e-mail: Info@bverte.com / www.bverte.com

Distribué en France par :



2bis rue Vaucouleurs - 75011 Paris - M° Couronnes
Tél. : 01 48 06 57 94 - Fax : 01 73 72 89 54
Site : www.orientica.com
E - mail: Info@orientica.com

Apprenez à vos enfants

La prière



au nom de Dieu , le clément, le miséricordieux

Propos aux parents

Les enfants sont un don que Allah confie à la bonne garde des parents, grande responsabilité sur laquelle ils auront à rendre des comptes au jour de la resurrection (jour du jugement dernier).

Ceux qui auront réussi dans leur mission, seront récompensés. En revanche, ceux qui auront failli à leur devoir, subiront un châtiment, exceptés ceux à qui Dieu aura accordé son pardon.

Ibn Omar (que Dieu l'agrée lui et son père) a dit : j'ai entendu le prophète (paix et bénédiction divines sur lui) affirmer : *«Vous êtes tous gardiens d'un dépôt et vous aurez tous à répondre de votre mission :*

- *Le gouverneur est gardien de ses sujets et il rendra compte de ce qui était sous sa garde.*
- *L'homme est gardien des siens et il répondra de sa garde..*
- *La femme est gardienne du foyer de son époux et aura à répondre de sa mission.*
- *L'employé est gardien des biens de son maître et il devra rendre compte de son devoir de gardien.*

Ainsi, vous êtes tous des gardiens et vous aurez tous à répondre de ce que l'on place sous votre surveillance »

Les enfants portent en eux une pulsion, une vigueur, d'une manière innée, instinctive, qui peut les guider vers le bien ou au contraire les inciter au mal.

Il appartient aux parents d'exploiter cette énergie de telle sorte qu'elle soit canalisée vers le bien, la bienfaisance, la bonne conduite.

L'envoyé de Dieu (paix et bénédiction divines sur lui) a dit : *« Tout nouveau-né vient au monde en ayant la foi innée en lui. Ce sont ses parents qui le poussent vers le judaïsme, le christianisme ou le mazdéisme (religion idolâtre des Perses anciens) »* .

L'éducation parentale est primordiale, car elle représente la première école de l'enfant, une base sur laquelle il s'appuiera lors de sa croissance.

Si l'enfant est initié très tôt à la bonne conduite, au comportement adéquat, aux bons principes, alors il grandira sainement sur la bonne voie.

Par contre, s'il est mal guidé dès ses premiers pas dans la vie, alors il prendra le mauvais pli et déviera du droit chemin.

Ne dit-on pas : « tel père, tel fils ».

Ou encore : « l'éducation des mères est le fondement des sociétés ».

C'est pour cela qu'Allah, à Lui gloire et majesté, nous met en garde afin de préserver notre propre personne ainsi que les nôtres du feu de l'enfer. Voilà qu'Il nous dit dans le Coran (verset six de la sourate « l'interdiction ») :

(***Ô vous qui avez cru ! Préservez vos personnes et vos familles d'un feu dont le combustible sera constitué de gens et de pierres***).

Comment préserver nos personnes et nos familles sinon qu'en cultivant les vertus qui renforcent notre foi, notre amour de Dieu et de Son prophète et qui nous invitent à accomplir des actes de bienfaisance...

Ce petit livre est une contribution de notre part afin d'aider les parents dans leur mission éducative et de fournir aux enfants un guide pour la pratique du culte de la prière.

Pourquoi Allah " à lui Gloire et Majesté " nous-a-t-il créés ?

Dieu le Très Haut ne nous a créés que pour que nous L'adorions, gloire à Lui, comme Il nous l'ordonne dans Son Saint Coran (verset 56 de la sourate « les vents qui dispersent ») :

(*Je n'ai créé les génies et les humains que pour qu'ils M'adorent*).

Une adoration qui repose sur les cinq piliers ou fondements de l'islam et que notre prophète (salut et bénédiction sur lui) a énumérés dans un de ses hadiths (propos) et qui sont:

1- La profession de foi qui consiste à témoigner qu'il n'y a d'autre dieu qu'Allah et que Mohamed est Son envoyé)

2- L'accomplissement de la prière.

3- L'acquittement de la zakât (impôt légal).

4- Le jeûne du mois de Ramadhan (9e mois de l'année lunaire musulmane).

5- L'accomplissement du pèlerinage à la Mecque (Pour celui qui en a la possibilité).

L'adoration n'a été prescrite que dans le but de purifier l'âme, de la laver des souillures des péchés et de l'idolâtrie.

Dieu, le Très Haut, nous dit dans le Coran (verset 21 de la sourate « la vache ») :

(*Ô hommes ! Adorez votre seigneur, qui vous a créés vous et ceux qui vous ont précédés. Ainsi atteindrez-vous à la piété*).

Celui qui aura agi de la sorte aura réussi un double exploit et aura remporté une double victoire :

-Une vie digne et honorable dans ce bas monde.

-Un bonheur éternel dans l'au-delà.

Place de la prière en Islam

La prière occupe une place privilégiée dans l'islam. Elle est située au dessus des autres cultes ; Elle représente le pilier central de la religion.

De plus, la prière est le premier culte sur lequel seront interrogés les mortels au jour du jugement.

L'envoyé de Dieu (paix et bénédiction divines sur lui) usant d'une métaphore et comparant sa mission à un corps humain s'adressa ainsi à ses compagnons :

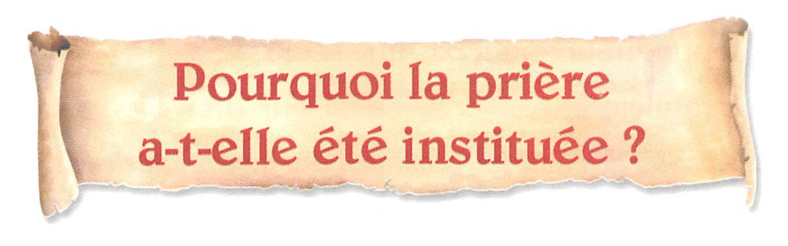
« A la tête de notre sujet se trouve l'Islam. La prière fait office de colonne vertébrale et le combat pour la cause de Dieu les domine tous en son point culminant »

Il ajouta : *« La première chose sur laquelle l'individu sera questionné au jour du jugement dernier sera la prière : si elle a été correcte, tous les actes de son auteur le seront ; par contre si elle a été altérée, le reste de son actif sera altéré également »*

La prière arrive en deuxième position ,immédiatement après l'acte de foi (la Chahada), car elle est la marque de la foi, la preuve d'une ferme conviction ; elle est enfin, le signe qui distinguera les croyants des mécréants.

La prière devance les autres piliers (excepté l'acte de foi) car son prestige est grand. Ainsi est-elle le premier culte qu'Allah, le Très-Haut a prescrit à Ses serviteurs de même qu'il est le seul qu'Il a révélé au ciel contrairement aux autres cultes qui ont été rapportés par les anges vers la terre.

Allah, à Lui gloire et grandeur, a voulu élever Son prophète Mohamed (paix et bénédiction divines sur lui) au septième ciel où Il lui confia cette responsabilité sublime.



Pourquoi la prière a-t-elle été instituée ?

Parmi toutes les raisons qui ont motivé la législation de la prière, on retiendra que la pratique de la prière a pour effet de soigner l'âme humaine, victime de ses mauvais penchants, de la laver de toute impureté ou péché. La prière éloigne le fidèle des actes blâmables.

Ce faisant, le croyant aspire au salut de Dieu sur terre et à Son voisinage en l'au-delà.

Allah le Très Haut a dit : (***et accomplis la prière. En vérité, la prière préserve de la turpitude et du blâmable. Le rappel d'Allah est certes ce qu'il y a de plus grand. Et Il sait ce que vous faîtes***) Sourate L'araignée - verset 45

Par exemple, celui qui accomplit la prière n'insulte pas, ne ment pas, ne vole pas, ne désobéit pas à ses parents ...etc., parce que la prière interdit tout cela.

Les vertus de la prière

S'agissant des vertus de la prière, il nous suffira de rappeler ces deux propos ou hadiths de notre prophète (paix et bénédiction sur lui) :

1- Il a dit : « *les cinq prières peuvent être comparées à l'image d'un fleuve coulant à proximité d'une maison, dont le maître se lave en son eau cinq fois dans la journée : en ce cas y verriez-vous sur cet homme une quelconque saleté ?* »

Ils répondirent : non, pas une seule.

Le prophète (paix et bénédiction sur lui) leur dit : « *les cinq prières lavent les péchés de l'âme tout comme l'eau lave les saletés du corps* »

2- Il ajouta : « *tout musulman a pour devoir d'accomplir les prières prescrites : il doit accomplir ses ablutions avec soin ; ensuite au moment de prier il doit se concentrer dans son recueillement et, lors de la prosternation, il doit faire preuve d'humilité et de vénération. Après quoi, notre seigneur lui effacera les mauvaises actions datant de la prière précédente (exception faite d'un péché capital)* ».

Conduite à tenir en allant aux toilettes

Il est recommandé pour celui qui doit se rendre aux toilettes (W.C) d'observer ces règles de bon usage :

1- Rentrer aux toilettes en faisant précéder le pied gauche et prononcer cette formule rituelle :
« *Au nom d'Allah, j'implore Votre protection contre les génies, mâles et femelles* »

2- Assis sur la cuvette des toilettes, on ne doit pas être orienté vers la Mecque, ni lui tourner le dos, sauf cas de force majeure comme le recommande notre prophète (paix et salut sur lui) : ***« Ne vous orientez pas vers la Mecque et ne lui tournez pas le dos lorsque vous allez aux selles ou aux urines »***

3- Ne pas faire ses besoins au milieu d'une route, ni dans un endroit ombragé (sous un arbre), ni devant un cours d'eau potable utilisée par les gens pour leurs besoins ou pour l'irrigation.

Notre prophète (paix et salut sur lui) a dit : ***« Craignez trois malédictions : souiller une route, un point d'eau (source) ou un coin d'ombre »***

Autrement dit, craignez la malédiction de Dieu que les gens invoqueront contre vous si vous faites de tels actes.

4- Après avoir fait ses besoins, il faut se purifier à grande eau puis se laver les mains méticuleusement (avec beaucoup de soin).

5- Sortir des toilettes en faisant précéder le pied droit et prononcer cette parole rituelle : « **Ghufranaka** ».

Condition à vérifier pour pouvoir accomplir la prière

Pour que la prière de l'enfant soit valide, il faut satisfaire à ces conditions :

1- L'ablution rituelle.
2- Être dans les temps (impartis pour chaque prière –aux horaires fixés-)
3- Avoir un tenue décente (pour les enfants de 7 à 10 ans, il leur suffira de couvrir leur abdomen et leurs cuisses).
4- Absence de saleté corporelle.
5- S'orienter vers la Mecque.

Sortie des toiletes



Ghufranaka

Entrée aux toilettes



Bismi llah,allahouma aoudou bika mina el khoubth wa elkhabaith

Les ablutions

A- Les ablutions rituelles sont un culte institué :

Les ablutions sont prescrites dans le Coran et dans la Sunna (tradition du prophète (paix et salut sur lui)).

Le Très Haut a dit : (***O ! Croyants ! Lorsque vous vous levez pour la prière, lavez vos visages et vos mains jusqu'au coudes, passez les mains mouillées sur votre tête, et lavez-vous les pieds jusqu'aux chevilles***) Sourate la table-verset 6.

Le prophète (paix et salut sur lui) a dit : « *Nulle prière ne sera valide (ou agréée) si le prieur n'a pas accompli ses ablutions* »

B- Les actes fondamentaux des ablutions (au nombre de sept) :

1- L'intention. Comme l'indique notre prophète (paix et salut sur lui) : « *L'intention précède l'action* » (ou l'action est d'abord intention).

2- Se laver le visage, du haut du front jusqu'au bas du menton en longueur, et d'une oreille à l'autre en largeur.

3- Se laver les mains jusqu'aux coudes.

4- Faire passer ses mains mouillées sur sa tête.

5- Se laver les pieds jusqu'aux chevilles.

6- Respecter l'ordre dans l'accomplissement des actions : (se laver d'abord le visage, -puis les mains, … ainsi de suite…)

7- La continuité : on ne doit pas interrompre une ablution rituelle. Par exemple, on n'attend pas que le visage sèche pour se laver les mains… une fois entamé le rituel ne doit pas connaître de discontinuité.

C- Les ablutions selon la noble tradition de la Sunna :

- Faire précéder les ablutions par la formule rituelle : « **Bismi llah** » .
- Se laver les mains trois fois avant de les rentrer dans le récipient d'eau au réveil (après le sommeil de la nuit).
- Se frotter les dents avec un « siwâk » (petit bâtonnet pour nettoyer les dents).
- Aspirer de l'eau par les narines puis l'en expulser.
- Se laver les membres trois fois. Il suffira d'essuyer une fois la tête en faisant passer ses mains humectées de l'avant de la tête vers la nuque puis de la nuque vers le front en une seule action.
- S'essuyer les oreilles à l'intérieur et à l'extérieur.
- Bien rincer entre les doigts et les orteils.
- On commence toujours par le coté droit.
- Se rincer la bouche avec de l'eau, puis la rejeter.
- A la fin de l'ablution, on doit prononcer cette formule rituelle :

« **Achhadou an là ilàha illa-llàh wa achhadou anna Mouhamedan àbdouhou wa rassoulouh,allah umma ijàlni mina-ttawabine wa jàlni mina el moutatahirin** »

D- L'annulation ou l'invalidation de l'ablution :

Quatre raisons annulent ou invalident l'ablution du jeune fidèle (enfant) :

1- Rejet sous trois formes : liquide, solide, gaz : urine, excrément ou émission de gaz.
2- Profond sommeil.
3- Perte de conscience à la suite d'un coma, folie, évanouissement ou autre.
4- Le toucher des parties génitales.

L’ablution rituelle au pas-à-pas

1 - Disposer le récipient d’eau à sa droite si possible.

2 - Marquer son intention pour l’ablution (pour accomplir la prière) ; et Dire :

« **Bismillah** ».

3 - Se laver les mains trois fois.



4 - Se rincer la bouche trois fois.



5 - Aspirer l’eau par les narines puis l’en expulser.

6 - Se laver le visage trois fois.



7 - Se laver les poignets jusqu'aux coudes trois fois, en commençant par la main droite puis la main gauche.

8 - S'essuyer la tête en faisant passer ses deux mains mouillées, de l'avant vers l'arrière puis de l'arrière vers l'avant, le tout, en une seule fois.





9 - S'essuyer les oreilles à l'intérieur et à l'exterieur.

10 - Se laver les pieds jusqu'aux chevilles en commençant par le pied droit puis le gauche.



11 - Enfin prononcer la formule rituelle, qui est aussi la profession de foi :

« **Achhadou an là ilàha illa-llàh wa achhadou anna Mouhamedan àbdouhou wa rassoulouh,allahoumma ijàlni mina-ttawabine wa jàlni mina el moutatahirin** »

Ainsi s'achève le rituel des ablutions, tel que le pratiquait notre prophète (paix et bénédiction de Dieu sur lui).

L'ablution sèche ou " Tayammoum "

Allah le Très Haut a dit : *« Si vous êtes malades ou en voyage ou si l'un d'entre vous revient du lieu où il a fait ses besoins, ou si vous avez touché à des femmes et que vous ne trouviez pas d'eau, alors recourez à une terre pure, et passez vous-en sur vos visages et sur vos mains ».* s. les femmes - v.43

Le « tayammum » ou (ablution sèche) est permis pour celui qui ne trouve pas d'eau à sa portée, ou à celui qui se trouve dans l'incapacité d'utiliser l'eau à cause d'une plaie ou d'une maladie, (étant prouvé que l'emploi de l'eau aggraverait sa maladie ou retarderait sa guérison). Il est entendu que tout cela doit être incontestable.

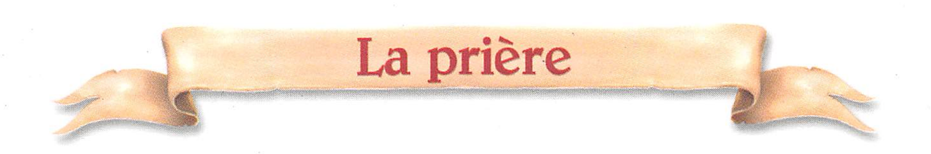
Comment s'y prendre :

- Marquer son intention de procéder à une ablution sèche.
- Invoquer Dieu le Très Haut par son nom : « *au nom d'Allah* »
- Apposer ses mains sur le sol pur (terre, pierre, ...) puis s'essuyer le visage et les mains jusqu'aux poignets.

Son annulation :

L'ablution sèche ou tayammum est annulée ou invalidée pour deux raisons :

1- Les motifs qui annulent l'ablution par l'eau annulent également le tayammum pour la bonne raison que les deux types d'ablutions remplissent la même fonction.
2- De même que la présence de l'eau abolit l'ablution sèche pour celui qui a fait le tayammum car n'ayant pas trouvé d'eau.



Horaires des prières :

1- Horaire de la prière de l'aube (Es-sobh):

De l'apparition des premières lueurs de l'aube jusqu'au lever du soleil. C'est une prière à deux rakàa (un mouvement du prieur qui comprend une inclination, une génuflexion, deux prosternations et un accroupissement).

2- Moment de la prière de la mi-journée (dohr) :

Du moment où le soleil est au zénith jusqu'à celui où l'ombre portée équivaut à l'objet réel. C'est une prière de quatre rakàa.

3- Temps de la prière de l'après-midi (àsr) :

Du moment où l'ombre portée équivaut à l'objet réel jusqu'à celui où le soleil décline dans le ciel et qu'il jaunit (il perd un peu de son éclat). Prière à quatre rakàa.

4- Moment de la prière du coucher du soleil (maghreb) :

Du coucher du soleil à la disparition du disque rouge de l'astre. Prière à trois rakàa.

5- Temps de la prière du soir (ichâa) :

De la disparition du disque rouge jusqu'à minuit. Prière à quatre rakàa.

Ces moments de prière sont annoncés par l'appel du Muezzin.

L'appel à la prière

Avant chaque prière, le Muezzin lance cet appel à la prière du haut du minaret de la mosquée :

Allah est plus grand, Allah est plus grand,
Allah est plus grand, Allah est plus grand,
Je témoigne qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah,
Je témoigne qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah,
Je témoigne que Mohamed est le messager d'Allah,
Je témoigne que Mohamed est le messager d'Allah,
Venez à la prière ! Venez à la prière !
Venez à la réussite ! Venez à la réussite !
Allah est plus grand ! Allah est plus grand !
Il n'y a de divinité qu'Allah

L'accomplissement (2ème *appel)*

L'accomplissement doit être dit au moment où l'on s'apprête à entamer la prière.

Allah est plus grand, Allah est plus grand,
Je témoigne qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah,
Je témoigne que Mohamed est le messager d'Allah,
Venez à la prière ! Venez à la réussite !
La prière va être accomplie La prière va être accomplie
Allah est plus grand ! Allah est plus grand !
Il n'y a de divinité que Allah.

La prière suit immédiatement ce deuxième appel.

---

* On trouvera en fin de livret, un essai de transcription en caractères latins qui permettront à ceux qui ne maîtrisent pas la langue arabe de prononcer les textes rituels des prières d'une manière satisfaisante et qui se rapproche au mieux du texte originel.

Voyons maintenant quelques règles régissant la prière :

A- Actes fondamentaux de la prière

1- Avoir l'intention de faire la prière : ferme conviction intérieure de vouloir accomplir une prière donnée.

2- Se mettre debout (si possible).

3- Se mettre en état de consécration rituelle et prononcer la formule : **« Allahou Akbarou »** Ihram.

4- Lire la sourate : **La "fatiha"**.

5- S'incliner

6- Se redresser

7- Se prosterner

8- Redresser son buste et s'asseoir entre les deux prosternations.

9- L'exécution des mouvements (inclination, prosternation, redressement et accroupissement) doit se faire avec calme, lenteur et sérénité. Le mouvement d'inclination et de redressement nécessitera au moins le même temps que l'on met à prononcer la formule de glorification de la grandeur de Dieu : « *Subhana rabbi el à 'la* ».

On s'attardera du plus qu'on pourra.

10- Faire le salut ou les salutations.

11- S'asseoir pour le salut.

12- Respecter l'ordre des préceptes : (par exemple on ne récite pas la « *fatiha* » avant d'avoir dit : «*Allahou Akbar*», on ne se prosterne pas avant de s'incliner... et ainsi de suite).

---

* El-Ihram : l'état de consécration rituelle est un profond recueillement, avec lequel on entre, ou on 'ouvre' la prière autrement dit on entre en communion avec Dieu. A partir de l'instant ou l'on prononce :'Allahou Akbar' on reste insensible au monde qui nous entoure.

B - Les actions obligatoires de la pirière

1- Lecture d'une sourate entière ou une partie après la *"fatiha"* lors des deux premières génuflexions des prières du sobh, dohr, âsr, Maghreb et ichàa.

2- Au redressement qui suit l'inclination, prononcer cette formule rituelle : « **Samià l-lahou liman hamidah** ».
Une fois debout on ajoute cette formule : « **Rabbana wa laka l-hamd** »

3- Aux inclinations on dit : « **Soubhana rabbi a lhadim** »
et aux prosternations on dit :« **Soubhana rabbi el à 'la** »

4- Après le premier « **Allahou Akbar** » du début de la prière « Ihram », répéter la formule « *Allahou Akbar* » -qui est un rite de glorification de la grandeur de Dieu- durant tous les passages d'un mouvement à un autre : on appelle cela les « Takbîr » de transition par opposition au Takbîr de l'Ihram.

5- Les moments où le prieur est assis sont consacrés au renouvellement de l'acte de foi (tachahoud) : « **At-tahiyatou li l-lah wa t-tayyibatou wa s-salawatou li-lah assalam àlayka ayyouha n-nabiyou wa rahmatou l-lahi wa barakatouh,assalamou àlayna wa ala i'badi l-lahi salihin achhadou an la ilaha illa l-lah wa achhadou anna mouhamed àbduhou wa rassulouh.** »

6- Elever la voix lors des prières qui doivent être accomplies à voix haute. On élève la voix lors de la prière du sobh et lors des deux premiers mouvements d'ensemble « rakàa » des prières du maghreb et du ichàa.

7- Prière en silence pour les prières se faisant à voix basse comme les prières du dohr, du âsr, ainsi que les deux derniers mouvements d'ensemble « rakàa » de la prière du ichàa, et le troisième mouvement de la prière du maghreb.

8- A la fin de chaque prière rituelle, on doit adresser une prière pour notre prophète Mohamed (paix et bénédiction sur lui) se disant ainsi :

« **Allahouma sali àla mouhamed wa àla ali mouhamed kama sallayta àla Ibrahim wa ali Ibrahim,wa barik àla ali Mouhamed kama barakta àla Ibrahim wa àla ali Ibrahim innaka hamidoun madjid** »

C- Normes recommandées par l'usage

1- l'invocation initiale (commencement de la prière) : Il faut prononcer cette formule rituelle :« **Soubhanaka allahouma wa bihamdika wa tabaraka ismouka wa taàla djadouka wa la illaha ghayrouk.** »

2- L'imploration du secours divin à la première inclination et l'invocation du nom de Dieu à toutes les « rakàa » ou mouvements d'ensemble :

«**Bismi-llah errahman errahim.** »

3- Lever les mains (les bras) à l'«ouverture» ou à l'«entrée» de la prière, à chaque inclination et à chaque redressement.

4- Poser la main droite sur la main gauche (en position debout).

5- Prononcer le mot « amin » après la sourate la "*fatiha*" .

6- Prier durant la prosternation : « **Rabbi aghfir li wa r-hamni wa àfini wa ahdini wa r-zouqni.** »

7- Aux prosternations et aux inclinations, réciter au moins trois fois la formule rituelle des louanges de Dieu.

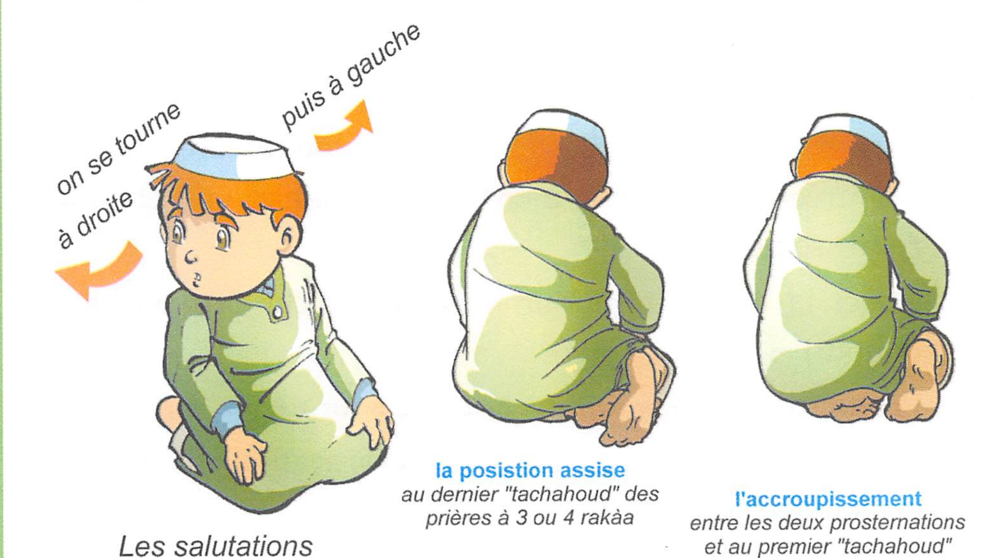
8- Sept points du corps doivent être en contact avec le sol lors de la prosternation : le visage, les mains, les genoux et les orteils.

9- Après le premier tachahoud, on s'assied ainsi : tout le corps repose sur le pied gauche qui se trouve allongé ; le pied droit, au contraire, est dressé à la verticale du sol.

10- Après le deuxième tachahoud, on s'assoit plus posément. On se repose sur la cuisse gauche ; On place son pied gauche sous sa cuisse droite.

11- On se tourne pour le salut final, d'abord à droite puis à gauche.

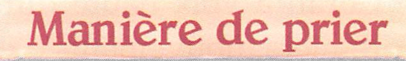
12- On marque une pause après le premier mouvement d'ensemble "rakàa" dans toutes les prières et après le troisième mouvement d'ensemble des prières contenant quatre mouvements (rakàa) ; les savants l'appellent la pause du repos (facultative).



Les salutations

la posistion assise
au dernier "tachahoud" des prières à 3 ou 4 rakàa

l'accroupissement
entre les deux prosternations et au premier "tachahoud"



Manière de prier

Au moment précis et prescrit pour chacune des prières, le musulman se lève, s'oriente vers la Mecque, puis lève les mains à hauteur de ses épaules ou au niveau des lobes de ses oreilles, avec la ferme conviction ou intention, en son cœur, d'accomplir une prière donnée (il n'est pas nécessaire de formuler oralement cette intention)



Puis on dira : « *Allahou Akbar* »
On place sa main droite sur sa main gauche, à la hauteur de la poitrine ou du nombril.



On récite en silence, l'invocation du commencement, puis on invoque la protection de Dieu contre le diable ;

Ensuite on récite la sourate "*fatiha*" suivie durant les deux premières rakàa d'une autre sourate ou de quelques versets du coran.

On récite le Coran à voix haute durant la prière du matin, aux deux premiers mouvements d'ensemble 'rakàa', du maghreb, et du ichàa. La récitation du Coran se fera à voix basse durant les prières du dohr et du âsr ainsi que durant la dernière rakàa du maghreb et les deux dernières du ichàa.



On lève les mains et on s'incline en disant "**Allahou Akbar**"

On pose ses mains sur les genoux, on ramène la tête à hauteur de son dos, puis on prononce cette formule: « **Soubhana rabbi el àdhim** » trois fois ou plus.

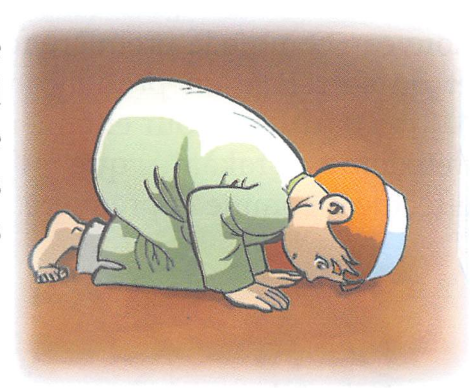




On relève la tête en disant : « **Samià allahou liman hamidah** »

Levant les mains jusqu'aux épaules, et une fois redressé on dira : « **Rabbana wa laka l-lhamd** »

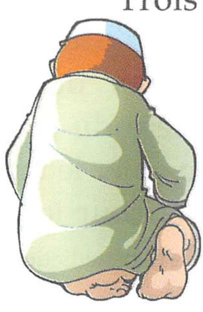
Puis on prononce : **«Allahou Akbar»** et on se prosterne, touchant le sol en sept points de notre corps : le visage, les mains, les genoux, les orteils des deux pieds,



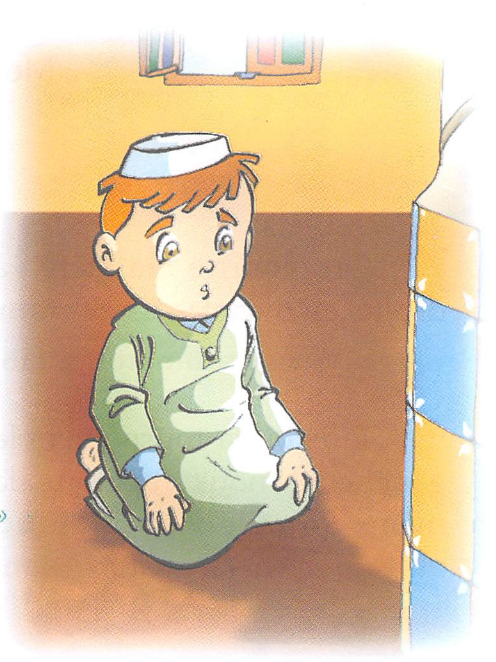
On dira alors:

« **Soubhana rabbi el à la** »

Trois fois .



Puis on prononce la formule : **« Allahou Akbar»** et on s'assoit sur son pied gauche, pendant que le pied droit sera dressé : ceci est l'accroupissement ; ce mouvement sera accompagné de cette formule rituelle : « **Rabbi aghfir li wa r-rhamni wa àfini wa h-dini wa r-zoukni.** »



Puis on se prosterne de nouveau comme la première fois, et on se relève en prononçant : **«Allahou Akbar»** pour entamer la deuxième "rakàa" que l'on effectuera comme la première.





Ensuite on s'assoit pour l'acte de foi (tachahoud).

S'il s'agit d'une prière ne comportant que deux rakàa (comme la prière du sobh) alors il faut accompagner le tachahoud des salutations pour le prophète Mohamed (paix et bénédiction sur lui).

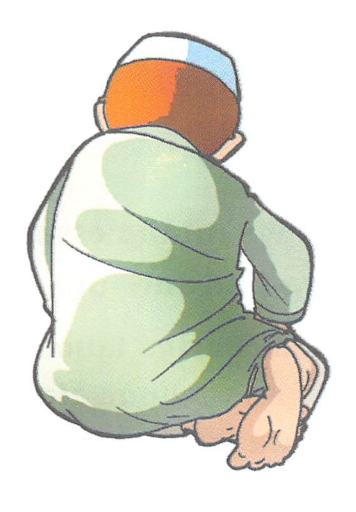


On tourne la tête à droite, en disant : « **Essalamou àlaykoum wa rahmatou Allah.** »

Puis on la tourne vers la gauche et nous répétons la même formule : « **Essalamou àlaykoum wa rahmatou Allah.** »

S'il s'agit d'une prière à trois ou quatre rakàa (comme le maghreb ou le ichàa), alors on se relève après le tachahoud, en

prononçant : « **Allahou Akbar** » et on poursuit l'accomplissement de la prière, mis à part, que la lecture ou la récitation du Coran se limitera à la "**fatiha**".



Ensuite s'accroupir, faire le tashahoud et saluer :
Un salut pour le prophète puis une invocation pour demander une protection divine : la formuler ainsi :



« **Allahouma inni àoudhou bika min àdhabi jahannam wa min àdhabi l-kabr wa min fitnati l-mahya wa l-mamat wa min fitnati l-massihi d-djàl.** »



On peut formuler d'autres invocations si l'on veut, puis on salue à droite puis à gauche.

Les invocations après la prière

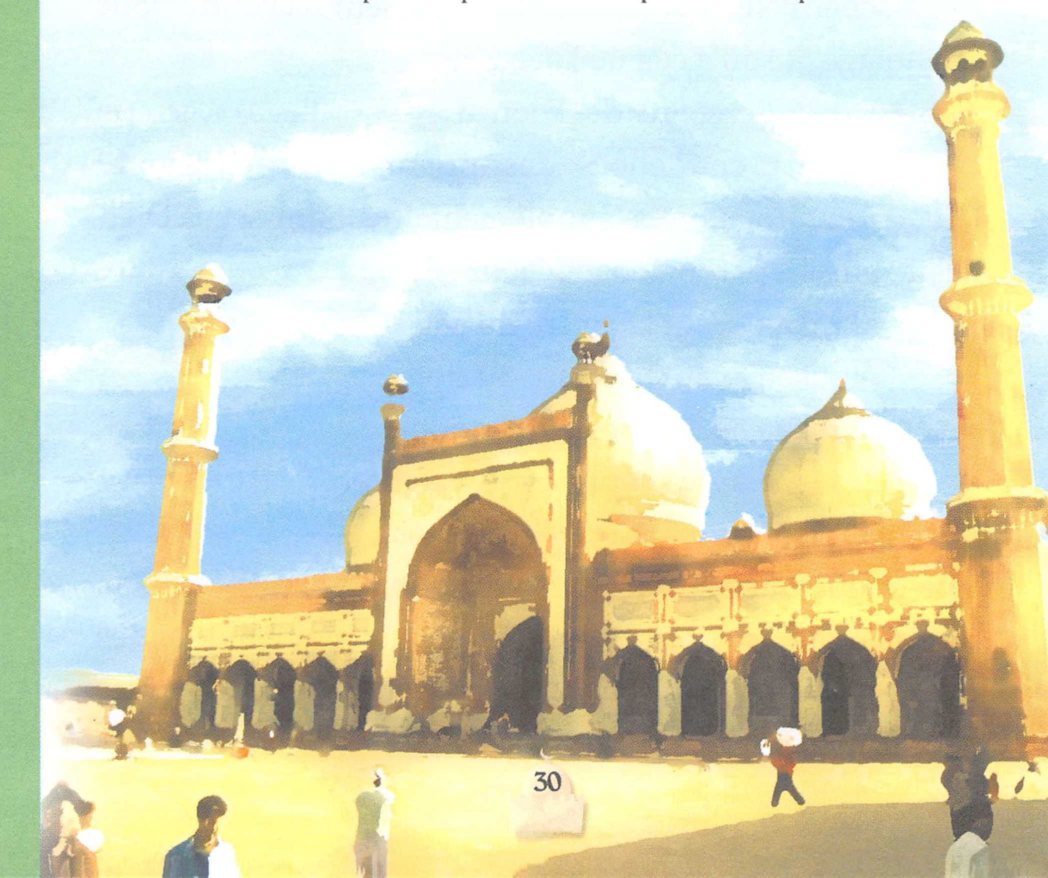
A la fin d'une prière prescrite (obligatoire) on doit adresser des louanges à Dieu selon cet ordre :

- « **Staghfirou allah.** » -trois fois-.
- « **Allahouma anta essalamou wa minka essalam tabarakta ya dha l-djalali wa l-ikram** »-une fois-.
- « **La ilaha ila allah wahdahou la charika lahou lahou el moulk wa lahou lhamd wa houa àla koulli chayîn qadir, la hawla wa la qouwata illa bi-llah, la ilaha illa allah, la naàboudou illa iyahou , lahou n-niàmatou wa lahou el fadhl wa lahou ethanaou elhassan la ilaha illa allah moukhlissina lahou eddin wa law kariha el kafiroune, allahouma la manià lima aàtayta wa la moàti li ma manaàta wa la yanfaou dha l-djiddi minka el djidd.** » -une fois-.
- « **Soubhana Allah** » - 33 fois-.
- « **Al hamdou lillah** » - 33 fois-.
- « **Allahou akbar** » -33 fois-.
- Ensuite on dit : « **la ilaha illa allah wahdahou la charika lahou, lahou l-moulk wa lahou l-hamd wa houwa àla kouli chayîn qadir.** » -une fois-
- Ensuite on récite le verset du « *Trône* » (s. la vache - v.255) et les trois sourates « *la foi pure* », « *l'aube* », « *les humains* ».

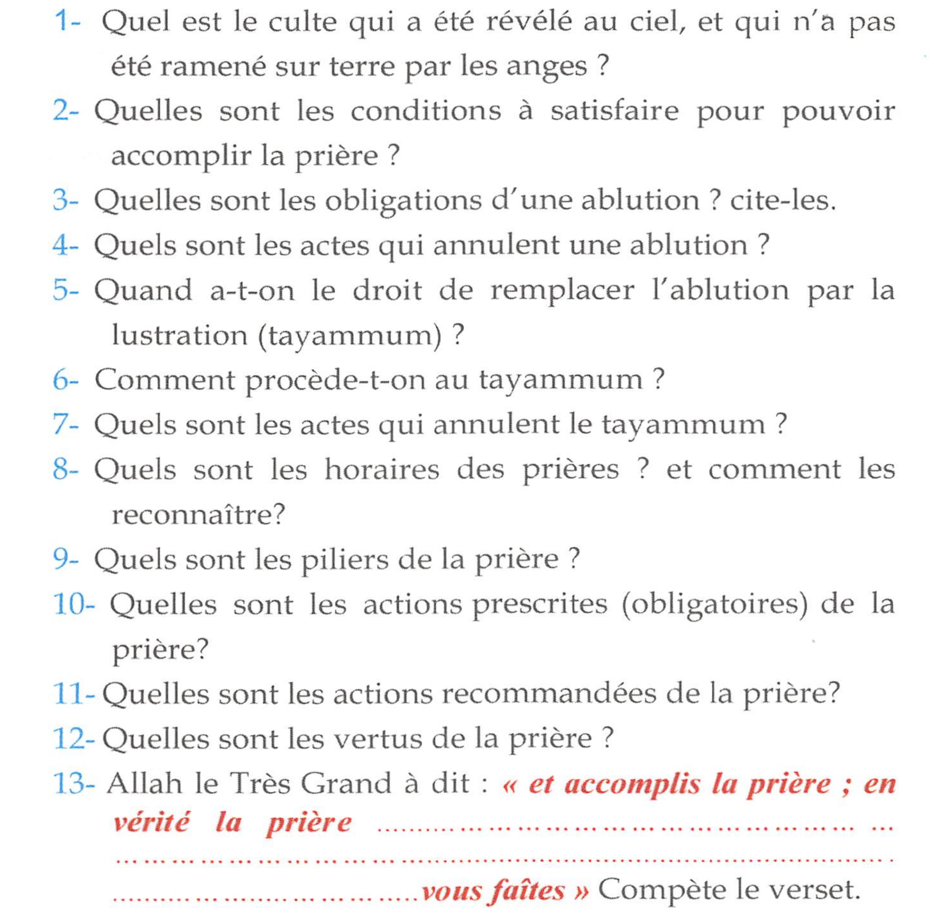
Le sais-tu ?

- Sais-tu que la prière est le deuxième pilier de l'Islam ?
- Sais-tu que la première chose sur laquelle l'individu sera questionné au jour de la résurrection, sera la prière ?
- Sais-tu que la prière à la mosquée avec le groupe de croyants est 27 fois plus méritoire que la prière individuelle ?
- Sais-tu qu'une prière faite à son heure vaut tout l'or du monde ?
- Sais-tu que les prières non obligatoires « nafila » rapprochent le fidèle de son seigneur, chaque jour davantage, jusqu'à ce que Dieu l'aime ?
- Sais-tu que l'envoyé de Dieu (paix et salut de Dieu sur lui) accomplissait en dehors des prières obligatoires, 12 «rakàa» surérogatoires (supplèmentaires) adressées à Dieu, Allah, ainsi reparties, chaque jour :
    - 2 rakàa avant la prière du sobh.
    - 4 rakàa avant la prière du dohr.
    - 2 rakàa après la prière du dohr.
    - 2 rakàa après la prière du maghreb.
    - 2 rakàa après la prière du ichàa.
- Sais-tu que la prière du «witre» qu'on accomplit après la prière du soir «ichàa» est la plus recommandée des prières non obligatoires (nafila) –c'est la dernière prière de la journée.

- Sais-tu qu'au moment de la prière, une fois orienté vers la Mecque, on doit placer devant soi un objet interdisant à quiconque de passer entre le fidèle et l'objet délimitant ainsi un périmètre sacralisé.
- Sais-tu que celui qui a oublié une action obligatoire parmi les actions de la prière, doit se prosterner deux fois avant la salut final? Cela s'appelle la prosternation de l'oubli ou de l'inattention.
- Sais-tu que celui qui arrive en retard à une prière commune (mosquée) doit continuer sa prière avec l'imam? Une fois que ce dernier aura fini son office, il faut se lever, et continuer sa prière.
- Sais-tu que retrousser ses manches, fermer les yeux ou découvrir son épaule pendant la prière est prohibé?



Compréhension-Assimilation



1- Quel est le culte qui a été révélé au ciel, et qui n'a pas été ramené sur terre par les anges ?

2- Quelles sont les conditions à satisfaire pour pouvoir accomplir la prière ?

3- Quelles sont les obligations d'une ablution ? cite-les.

4- Quels sont les actes qui annulent une ablution ?

5- Quand a-t-on le droit de remplacer l'ablution par la lustration (tayammum) ?

6- Comment procède-t-on au tayammum ?

7- Quels sont les actes qui annulent le tayammum ?

8- Quels sont les horaires des prières ? et comment les reconnaître?

9- Quels sont les piliers de la prière ?

10- Quelles sont les actions prescrites (obligatoires) de la prière?

11- Quelles sont les actions recommandées de la prière?

12- Quelles sont les vertus de la prière ?

13- Allah le Très Grand à dit : ***« et accomplis la prière ; en vérité la prière*** ....***vous faîtes »*** Compète le verset.

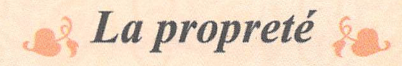
14- En entrant aux toilettes, quel pied avancer en premier : le droit ou le gauche ?

15- Que recommande-t-on de dire quand on rentre aux toilettes ?

16- Notre prophète (salut et bénédiction de Dieu sur lui) a dit :
« *Craignez les trois malédictions*.. »
Pourquoi ?



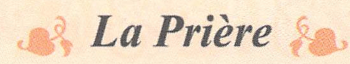
Poèmes



La propreté

La propreté de ton corps, tu assureras ;
Car c'est un devoir que chacun assumera.
La propreté te protégera,
Contre toutes agressions que tu subiras.
Ton visage et tes mains,
Ta tête et tes pieds,
Chaque jour tu laveras,
Avant et après que tu te coucheras.
Brave garçon tu seras,
Toujours propre tu te maintiendras.

Traduction libre d'un poème de M.L. Essaihi



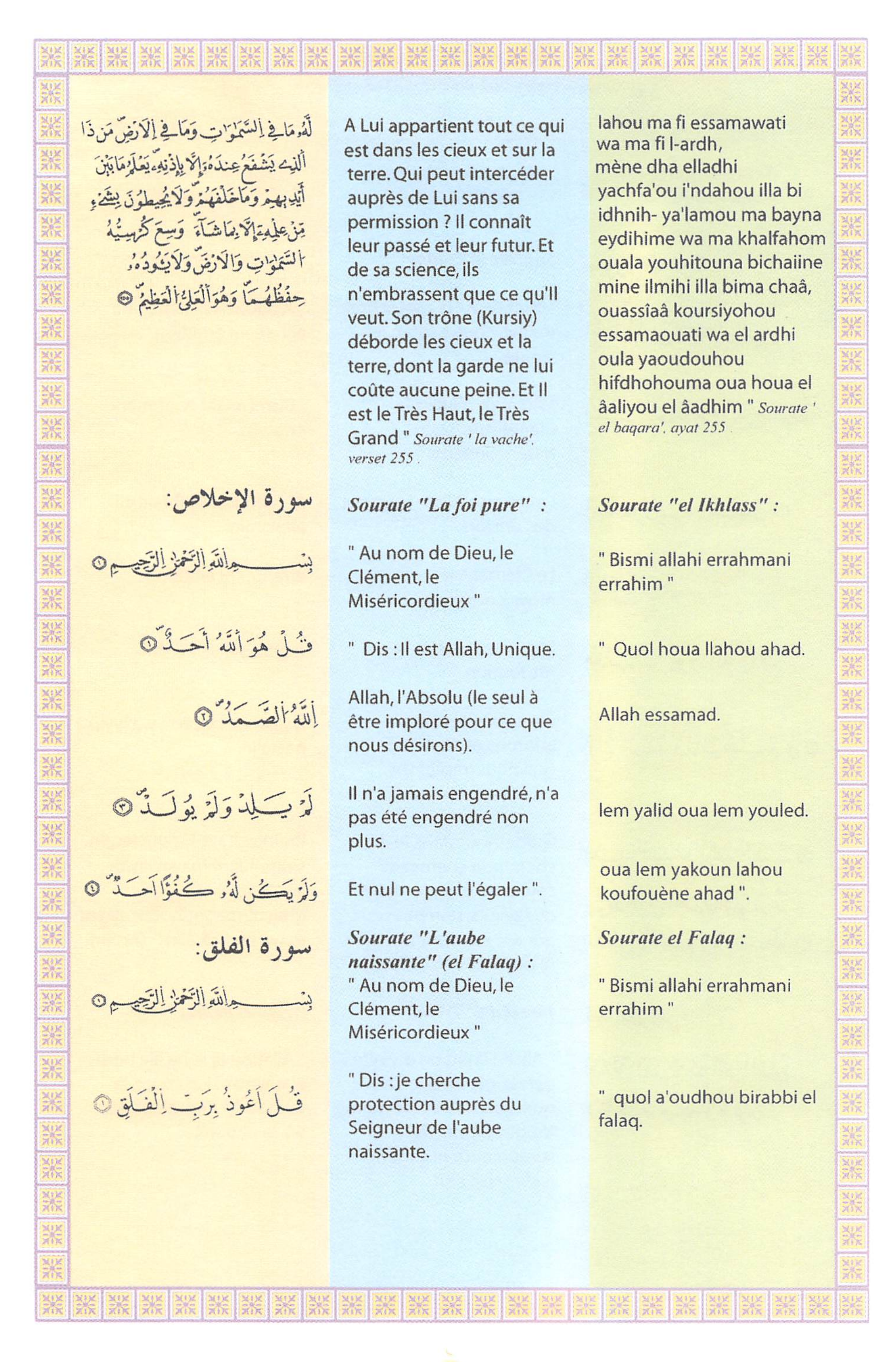
La Prière

La prière tu préserveras, en son temps tu la feras.
Le temps elle traversera, base de l'islam elle demeurera
Obligation , elle est , à travers le pays tout entier.
La délaisser est un crime, mécréant on deviendra.
Au bien elle t'appellera, au succès, elle te guidera.
La religion est 'actions' et non 'expressions'
Dés maintenant, accomplis-là, un principe religieux tu rempliras

Traduction libre d'un poème de M.L. Essaihi

Traductions

Texte originel en Arabe	Traduction du sens en Français *	Prononciation durant la prière
سورة الفاتحة:	*Sourate la "fatiha" :*	*Sourate "el-fatiha" :*
أَعُوذُ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ	" Je cherche la protection d'Allah contre satan le lapidé "	" A'oudhou billahi mina echaïtani erradjim "
بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَٰنِ الرَّحِيمِ ١	" Au nom d'Allah, le Clément, le Miséricordieux.	" Bismi allahi errahmani errahim.
الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ ٢	Louange à Allah, Seigneur de l'univers.	Al-hamdou lillahi rabbi al-âlamin.
الرَّحْمَٰنِ الرَّحِيمِ ٣	Le Clément, le Miséricordieux.	errahmani errahim,
مَالِكِ يَوْمِ الدِّينِ ٤	Maître du jour de la rétribution.	maliki yawmi-d-din.
إِيَّاكَ نَعْبُدُ وَإِيَّاكَ نَسْتَعِينُ ٥	C'est Toi que nous adorons et c'est de Toi que nous implorons secours.	iyyaka na'boudou wa iyyaka nasta'in.
اهْدِنَا الصِّرَاطَ الْمُسْتَقِيمَ ٦ صِرَاطَ الَّذِينَ أَنْعَمْتَ عَلَيْهِمْ غَيْرِ الْمَغْضُوبِ عَلَيْهِمْ وَلَا الضَّالِّينَ ٧	Guide-nous dans le droit chemin, le chemin de ceux que Tu as comblés de faveurs, non pas ceux qui ont encouru Ta colère, ni des égarés. " (Amen).	ihdina-sirata-l-moustaqim. sirata-l-ladhina an'amta 'alayhim, ghayril-maghdhoubi'alayhi m wa la-d-dhâlin " (Amin).
آية الكرسي:	*Verset du "Trône" :*	*Ayat "el koursy"*
اللَّهُ لَا إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ الْحَيُّ الْقَيُّومُ لَا تَأْخُذُهُ سِنَةٌ وَلَا نَوْمٌ	" Allah ! Point de divinité à part Lui, le Vivant, Celui qui subsiste par Lui-même (Al-quayyûm) - Ni somnolence ni sommeil ne le saisissent.	" Allahou la ilaha illa houa, el hayou el kayyoum, la takhoudouhou sinatoune wa la naoum,



لَّهُۥ مَا فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِي ٱلْأَرْضِ مَن ذَا ٱلَّذِي يَشْفَعُ عِندَهُۥٓ إِلَّا بِإِذْنِهِۦ يَعْلَمُ مَا بَيْنَ أَيْدِيهِمْ وَمَا خَلْفَهُمْ وَلَا يُحِيطُونَ بِشَيْءٍ مِّنْ عِلْمِهِۦٓ إِلَّا بِمَا شَآءَ وَسِعَ كُرْسِيُّهُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ وَلَا يَـُٔودُهُۥ حِفْظُهُمَا وَهُوَ ٱلْعَلِيُّ ٱلْعَظِيمُ ٢٥٥	A Lui appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Qui peut intercéder auprès de Lui sans sa permission ? Il connaît leur passé et leur futur. Et de sa science, ils n'embrassent que ce qu'Il veut. Son trône (Kursiy) déborde les cieux et la terre, dont la garde ne lui coûte aucune peine. Et Il est le Très Haut, le Très Grand " *Sourate ' la vache', verset 255 .*	lahou ma fi essamawati wa ma fi l-ardh, mène dha elladhi yachfa'ou i'ndahou illa bi idhnih- ya'lamou ma bayna eydihime wa ma khalfahom ouala youhitouna bichaiine mine ilmihi illa bima chaâ, ouassîaâ koursiyohou essamaouati wa el ardhi oula yaoudouhou hifdhohouma oua houa el âaliyou el âadhim " *Sourate ' el baqara', ayat 255 .*
سورة الإخلاص:	***Sourate "La foi pure" :***	***Sourate "el Ikhlass" :***
بِسْمِ ٱللَّهِ ٱلرَّحْمَٰنِ ٱلرَّحِيمِ ١	" Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux "	" Bismi allahi errahmani errahim "
قُلْ هُوَ ٱللَّهُ أَحَدٌ ١	" Dis : Il est Allah, Unique.	" Quol houa llahou ahad.
ٱللَّهُ ٱلصَّمَدُ ٢	Allah, l'Absolu (le seul à être imploré pour ce que nous désirons).	Allah essamad.
لَمْ يَلِدْ وَلَمْ يُولَدْ ٣	Il n'a jamais engendré, n'a pas été engendré non plus.	lem yalid oua lem youled.
وَلَمْ يَكُن لَّهُۥ كُفُوًا أَحَدٌۢ ٤	Et nul ne peut l'égaler ".	oua lem yakoun lahou koufouène ahad ".
سورة الفلق:	***Sourate "L'aube naissante" (el Falaq) :***	***Sourate el Falaq :***
بِسْمِ ٱللَّهِ ٱلرَّحْمَٰنِ ٱلرَّحِيمِ ١	" Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux "	" Bismi allahi errahmani errahim "
قُلْ أَعُوذُ بِرَبِّ ٱلْفَلَقِ ١	" Dis : je cherche protection auprès du Seigneur de l'aube naissante.	" quol a'oudhou birabbi el falaq.

مِن شَرِّ مَا خَلَقَ ٢	Contre le mal des êtres qu'il a créés.	min charri ma khalaq.
وَمِن شَرِّ غَاسِقٍ إِذَا وَقَبَ ٣	Contre le mal de l'obscurité quand elle s'approfondit.	oua min charri ghassiquine idha ouaqaba.
وَمِن شَرِّ ٱلنَّفَّٰثَٰتِ فِي ٱلْعُقَدِ ٤	Contre le mal de celles qui soufflent (les sorcières) sur les nœuds.	oua min charri ennafathati fi-l 'ouqadi.
وَمِن شَرِّ حَاسِدٍ إِذَا حَسَدَ ٥	Et contre le mal de l'envieux quand il envie".	oua min charri hassidin idha hassada ".
سورة الناس:	***Sourate "Les hommes" (en-Nas) :***	***Sourate en-Nas :***
بِسْمِ ٱللَّهِ ٱلرَّحْمَٰنِ ٱلرَّحِيمِ ١	" Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux "	" Bismi allahi errahmani errahim "
قُلْ أَعُوذُ بِرَبِّ ٱلنَّاسِ ١	" Dis : je cherche protection auprès du Seigneur des hommes.	" quol a'oudhou bi rabbi ennass.
مَلِكِ ٱلنَّاسِ ٢	Le Souverain des hommes.	maliki ennass..
إِلَٰهِ ٱلنَّاسِ ٣	Dieu des hommes.	ilahi ennass.
مِن شَرِّ ٱلْوَسْوَاسِ ٱلْخَنَّاسِ ٤	Contre le mal du mauvais conseiller, furtif.	min charri el ouassoissi el khannass.
ٱلَّذِى يُوَسْوِسُ فِى صُدُورِ ٱلنَّاسِ ٥	Qui souffle le mal dans les poitrines des hommes.	elladhi youoissouissou fi sodori ennass.
مِنَ ٱلْجِنَّةِ وَٱلنَّاسِ ٦	Qu'il soit un djinn ou un humain ". *	mina el djinnati oua ennass".

* Source de la traduction : Le saint Coran ; traduction en langue française du sens de ses versets; révisé et édité par la présidence générale des directions des recherches scientifiques islamiques, de l'ifta, de la prédication et de l'orientation religieuse - Arabie Saoudite.

Table des matières